



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

Avis public vous est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa session ordinaire du 26 août 2026, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des villes de Prévost et Saint-Jérôme ainsi que de la municipalité de Sainte Sophie.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Prévost : règlement 843-07
- Saint-Jérôme : règlements 0351-009 et 0355-004 ;
- Sainte-Sophie : règlements 1481-2026 et 1482-2026 ;

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet dans les bureaux municipaux des villes et municipalité mentionnées à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 1^e jour de septembre 2026.

Geneviève Bélanger
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe